

EXTRAIT DU REGISTRE DES **DELIBERATIONS DU CONSEIL** MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE 34 RUE DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du 15 avril 2022

Délibération :

N° 2022-35

Nombre de conseillers :

L'an deux mille vingt deux le Vendredi 15 Avril, à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 RUE DU GENERAL DE GAULLE02260 LA

CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

En exercice:

Présents:

Date de convocation du Conseil : 08 avril 2022

Votants:

15

Présent(s):

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS - HENNEBELLE, Michel BRIDE, Sandrine LEPORCQ - BRUNIAUX, Grégory RONDIER, Victorien POTIN, Andrew BOIVENT, Kelly CATILLON, Régis FOSTIER

Absent(s):

Marie-France DESIMEUR ayant donné pouvoir à Marie-Christine CLAEYS -HENNEBELLE, Remy WALME ayant donné pouvoir à Christelle MAES, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART ayant donné pouvoir à Johann WERY, Patrice POULAIN ayant donné pouvoir à Régis FOSTIER, Sandrine HAVY ayant donné pouvoir à Sylvie LOCATELLI, David BOUTILLIER, Marie-Madeleine PRUSSE, Sylvie LOCATELLI

Secrétaire de séance :

M. Grégory RONDIER

Requalification d'une friche industrielle en Tiers-Lieu

DELIBERATION

La commune de La Capelle est propriétaire d'un bâtiment où était implantée une ancienne brosserie située aux Andiers.

Forte de sa volonté d'offrir à ses habitants un projet cohérent à l'échelle de son centre, la commune de La Capelle souhaite transformer cet endroit en tiers-lieu. L'objectif est simple : offrir à ses habitants et ses futurs habitants un lieu hybride, abritant les entreprises désireuses de s'implanter, ainsi que les différentes associations et envies des habitants. La transformation de cette ancienne friche a été clairement identifiée dans le Pacte 2.

En somme, le projet a pour vocation de correspondre au plus grand nombre. en proposant une appropriation des lieux selon les besoins. A ce jour, la demande de locaux est grandissante et la commune souhaite peuvoir acquaillir con pouvocur a roite de la la commune souhaite peuvoir accueillir ces nouveaux projets dans des locaux rénovés en ce sens, tout en Accueille executione accueillir ces nouveaux projets dans des locaux rénovés en ce sens, tout en Accueil de Caractère industriel du Réception par le créte. Industriel du Réception par le créte.

site, reflet de l'histoire de notre commune.

Le projet a pour vocation d'offrir des espaces collectifs et modulables, afin de pouvoir garantir une utilisation multifonctionnelle du lieu.

Les espaces à réhabiliter sont le rez-de chaussée pour une superficie de 173 m² et R+1 pour une superficie de 520 m², soit une superficie totale de 693 m².

La dépense prévisionnelle du site (VRD et stationnements compris) est de 1 997 200€ HT. Ce projet peut bénéficier de subventions à hauteur de 80 %.

DECISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le projet de réhabilitation de l'ancienne friche industrielle en « Tiers-Lieu » ;

AUTORISE le Maire à solliciter toutes les subventions au taux maximum, qui ne pourra excéder 80 %;

S'ENGAGE à prendre en charge la part non couverte par les subventions ;

PRECISE que les crédits seront inscrits aux budgets des exercices concernés;

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits

Lecture faite, les membres ont signé au registre

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Emis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

ſе

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures. Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 15 avril 2022

Le Maire

Johann WERY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20220415-2002-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2022